LA RUSSIE : un fort potentiel logistique

Avec 143 millions d'habitants, la Russie représente incontestablement un marché d'avenir dans une économie mondiale en proie au ralentissement. Une croissance du PIB soutenue depuis 1990, une progression sensible des salaires réels, une consommation en forte expansion sans oublier d'importantes réserves naturelles et une main d'œuvre qualifiée figurent parmi les principaux atouts de la Russie. Les investisseurs internationaux, même s'ils gardent en mémoire la crise financière de 1998, semblent prêts à miser sur ce territoire d'avenir.

Depuis 2000, la Russie bénéficie d'une croissance vigoureuse et saine. Son inflation est contenue, son taux de chômage peu élevé et sa devise est devenue une monnaie forte. La grande distribution, à l'instar du tourisme et de la finance, est un secteur d'activité en pleine expansion. Implantés depuis le début des années 1990, les supermarchés de l'Europe de l'Ouest (le 1er Auchan a ouvert ses portes en 2002) fleurissent aujourd'hui un peu partout. Au départ réservés aux plus riches, ils touchent maintenant les classes moyennes dont le pouvoir d'achat grimpe à grands pas. D'après une étude de Renaissance Capital, les revenus disponibles de la population devraient encore augmenter de 46 % d'ici 2010. Certains distributeurs étrangers étudieraient la possibilité de s'implanter en Russie. Mais leurs projets seraient ralentis voire stoppés par les freins administratifs persistants, les lourdeurs douanières, et les infrastructures notamment logistiques encore peu développées. S'ajoute, pour les développeurs internationaux, le problème du foncier. Très cher à Moscou, il est plus abordable dans les villes dites « millionnaires » (de plus d'un million d'habitants) voire dans celles de plus de 500 000 habitants selon les formats de distribution retenus. Le sol est, en outre, un domaine très protégé en Russie et l'attribution de terrains constructibles reste un processus très aléatoire.

Une poignée d'enseignes s'efforcent de maîtriser leur chaîne logistique en construisant, pour certaines, leurs propres entrepôts ou en centralisant l'ensemble de leurs approvisionnements chez un prestataire de services. « La logistique reste aujourd'hui encore un problème considérable : non-respect des dates de livraison, routes en mauvais état, climat rigoureux… Posséder son propre entrepôt et mieux maîtriser son approvisionnement est un véritable atout » souligne l'Ambassade de France en Russie via sa mission économique. Le pays souffre, en outre, d'un parc d'entrepôts obsolète. Sur le stock de 2,3 millions de mètres carrés, seuls 500 000 m² répondent aux normes internationales. La plupart des surfaces modernes est entre les mains des « 3 PL » (transport, stockage et co-manufacturing), qui restent aujourd'hui la solution la plus appropriée pour stocker des biens de consommation. Mais des projets, montés par des investisseurs privés russes et étrangers, sont actuellement en cours. Car, la demande est soutenue compte-tenu des performances de l'économie russe. Les loyers pour les entrepôts figurent parmi les plus élevés d'Europe.

Zoom sur les ports russes de la Baltique

Les ports de la Baltique (avec en tête, en termes de tonnages, Saint-Petersbourg et Primorsk en Russie) jouent un rôle prépondérant dans l'activité portuaire du pays puisqu'ils ont représenté, l'année dernière, 41,5 % du total de son fret. Dès 1993, les autorités russes ont approuvé un programme de développement des ports maritimes avec la création de trois nouveaux ports embranchés fer (Ust-Luga, Gorki et Vistino) mais aussi la modernisation des installations existantes. Si les quatre ports russes de la Baltique enregistrent une activité en hausse, ils souffrent incontestablement de leur faible accessibilité hivernale ainsi que de leurs canaux étroits ouverts uniquement à des navires à faible tirant d'eau. Aujourd'hui, les activités portuaires ont été privatisées et distribuées à travers un système complexe de licences.

► Pour tout renseignement
Caroline Ceccaldi, directeur
tel. 01 56 59 16 80 - fax. 01 56 59 16 81
e-mail : caroline.ceccaldi@afilog.org

Directeur de la publication : *Jean-Claude Bossez*
Journaliste : *Sandra Roumi*
Rédaction : *Caroline Ceccaldi*
Conception réalisation : *Blue up*
Adresse : AFILOG
10 rue du Colisée 75008 Paris
www.afilog.org

Objectif LOGISTIQUE
La lettre d'information d'Afilog - N°8 Mars 2006

► Jean-Claude BOSSEZ (Président) :
«La logistique est un secteur crucial pour notre économie»

Objectif Logistique : Quelle est la stratégie que vous souhaitez donner à Afilog ?
Jean-Claude Bossez : Afilog repose sur de très bons fondamentaux avec un niveau de connaissances techniques sur tous les aspects de la logistique grâce, notamment au travail de ses commissions développement durable, prévention des risques et réglementation pays. Mon premier objectif est de poursuivre le travail de ces commissions en leur donnant les moyens de diffuser, de façon plus large encore, les conclusions de leurs travaux qui constituent de véritables bibles dans leurs domaines d'intervention. Mon deuxième objectif est de renforcer les différentes familles d'Afilog en intégrant, par exemple, plus de grands donneurs d'ordre : distributeurs, industriels et logisticiens. Enfin, troisième objectif : vulgariser et promouvoir l'image de la filière logistique dans son ensemble. La logistique a aujourd'hui gagné ses lettres de noblesse. Il faut le faire savoir.

Jean-Claude Bossez, PDG de Vectrane, a été élu à l'unanimité, en décembre dernier, nouveau président d'Afilog. Il succède à François Brière.

OL : Quels sont, pour cela, les moyens à votre disposition ?
JCB : J'ai, sur ce sujet, plusieurs idées. Tout d'abord, j'ai l'ambition de mettre sur pied au sein d'Afilog, en partenariat avec une grande école ou une université, un cycle de formations destiné aux cadres et plus généralement à tous ceux qui souhaitent évoluer dans cette discipline majeure qu'est la logistique. Par ailleurs, Afilog profite de la SITL pour publier un CD-ROM sur les réglementations comparatives française et espagnole en matière de conception, construction et exploitation des plates-formes logistiques. Un outil exceptionnel, dont vous trouverez ci-dessous une version de démonstration… Enfin, il est nécessaire d'améliorer, encore et toujours, l'image de la logistique dans notre pays, notamment en montrant notre implication de tous les jours dans les problématiques de développement durable.

OL : quelle est, selon vous, la spécificité d'une association comme Afilog ?
JCB : Afilog est la mieux placée pour jouer le rôle de lien, de pont entre les diverses corporations de la filière logistique. Notre ambition est de fédérer les intérêts particuliers autour d'une grande idée collective : la logistique est un secteur crucial pour notre économie. C'est là tout le sens de ce mandat qui commence.

Pour gagner du temps, n'en perdez plus : consultez vite votre CD de démo du ***«Droit des plates-formes logistiques»*** par Afilog

Objectif LOGISTIQUE

CD-ROM «Droits des plates-formes logistiques» par Afilog

Le droit communautaire vous est encore inconnu ? Vous n'êtes pas un familier des réglementations propres aux plates-formes logistiques en vigueur dans les pays de l'Union Européenne ? Afilog vous propose de découvrir, en avant-première pour la SITL, un outil dont vous ne pourrez bientôt plus vous passer : un CD-ROM sur la réglementation relative aux entrepôts logistiques en France et en Espagne, réalisé en collaboration avec le Cabinet Huglo-Lepage. À terme, l'objectif est d'intégrer, dans cette base de données exceptionnelle, l'ensemble des 25 pays de l'Union.
Laissez-vous guider : c'est si simple…

UN ACCÈS DIRECT À LA RÉGLEMENTATION

► Industriels, distributeurs, prestataires logistiques mais aussi professionnels de l'immobilier logistique : la réglementation n'est pas votre cœur de métier mais vous ne pouvez pas faire l'impasse sur ce sujet aux implications grandissantes. Par ailleurs, vous avez l'intention de vous implanter ou d'implanter un de vos clients à l'international mais vous n'êtes pas un spécialiste de la réglementation en vigueur dans le pays choisi. Enfin, vous avez toujours rêvé de constituer une veille réglementaire relative aux plates-formes logistiques. Sans succès jusqu'ici…
Le CD-ROM réalisé par Afilog, en collaboration avec le Cabinet d'avocats spécialisé en droit public et environnemental, Huglo-Lepage, répond à l'ensemble de ces problématiques et représente, pour vous et vos collaborateurs, un gain de temps inestimable. À travers la comparaison des textes de droit, c'est tout le cycle de la vie d'un entrepôt qui y est examiné : de la conception au dépôt des autorisations administratives, en passant par la réception de la nouvelle plate-forme logistique, son exploitation, les notions de responsabilité et d'assurances afférentes, jusqu'à la cessation d'activité. Le droit communautaire ne sera pas oublié avec la présentation de l'ensemble des textes régissant la conception, la construction et l'exploitation d'une plate-forme logistique.

► Les Rendez-vous d'Afilog

Pour tout savoir sur la réglementation européenne, n'hésitez pas à assister à la conférence Afilog qui a lieu le 9 mars à 14h à la SITL !

►RICHARD NOËL,
Directeur de l'Ingénierie chez ND LOGISTICS : « Une initiative formidable »

« Un CD-ROM sur le droit de la construction et de l'exploitation des plates-formes logistiques dans tous les pays d'Europe ? C'est une initiative formidable dont nous sommes impatients de découvrir le contenu. Il représente aussi un gain de temps précieux. Et il devrait intéresser notamment notre service chargé d'élaborer toutes les offres logistiques pour nos clients dans les différents pays européens, en particulier ceux où ne nous sommes pas encore présents. Ce CD-ROM représente une première approche d'un marché étranger. Le droit relatif à la conception, la construction et l'exploitation d'une plate-forme logistique diverge tellement d'un pays à l'autre qu'un tel outil de travail me paraît indispensable. ND Logistics sera notamment très attentif, pour chaque pays, aux contraintes règlementaires pour la construction type (comme la taille maximum des cellules, celle de la hauteur sous ferme, les modes de sprinklage…) et aux règles de classement des produits qui en résulte (comme, en France, les rubriques ICPE 1510, 2663, 1412,1432…). Enfin, la réglementation relative aux bâtiments abritant des produits dangereux est aussi un point important. La présentation de ce document - sous une forme synthétique - sera, pour nous, essentielle ».

CD-ROM, MODE D'EMPLOI…

► Didactique, synthétique, cet outil de travail dresse un panorama complet du droit logistique en France mais aussi en Espagne. Vous trouverez, dans cette parution d'« Objectif Logistique », un CD-ROM de démonstration très simple d'utilisation qui vous donnera un avant-goût du produit final, disponible dès à présent. Vous découvrirez les principaux textes de droit relatifs aux différentes étapes de la vie d'un entrepôt avec, si vous le souhaitez, les commentaires juridiques du cabinet Huglo-Lepage : une véritable valeur ajoutée. Grâce à ces deux niveaux de lecture (basique et élaboré), la réglementation ne sera bientôt plus un casse-tête. Accompagné de textes et de fiches pratiques, ce CD-ROM sera ensuite décliné dans une dizaine de pays avant d'être étendu aux 25 pays de l'Union Européenne. Quel est le droit du sol en Espagne ? Quelle est la taille des cellules dans les bâtiments en Allemagne ? Quels sont les types de baux aux Pays-Bas ? Quelle est la réglementation applicable en matière de sécurité en Pologne ? Voilà, pêle-mêle, le type de questions auxquelles répond ce CD-ROM. Alors, pour le savoir n'attendez plus : cliquez…

►HUBERT JAHAN,

Directeur Organisation et Méthodes chez DHL Solutions : « Une vertu pédagogique »

« DHL, présent à l'international à travers un réseau fort, imagine pour ses clients des solutions d'implantations dans divers pays d'Europe. La parution d'un CD-ROM compilant les règlementations relatives à l'implantation d'une plate-forme logistique au sein de l'Union Européenne est donc une très bonne nouvelle. Surtout pour les non-juristes qui trouveront, dans cet outil, une première approche du pays à étudier. Ce qui nous importe, à travers ce CD-ROM, c'est plus sa vertu pédagogique que ses aspects techniques. Pour ma part, j'attends avec impatience de découvrir le droit communautaire constitué des grands textes européens en matière d'installations classées. Ce CD-ROM peut résolument répondre aux premières questions de nos clients. Il constitue donc un élément clé dans une phase d'avant-projet.

► *Interview d'un grand chargeur :*

Jean de LA ROCHE AYMON, Supply Chain Manager, nous ouvre les portes de CASTORAMA.

Au sein de Kingfisher, Castorama partage le projet de devenir le meilleur distributeur sur le marché de l'amélioration de l'habitat, offrant à ses clients des produits innovants et de qualité à des prix attractifs. Notre stratégie consiste à développer un réseau mondial de magasins distribuant des produits issus d'usines du monde entier.

En tant que groupe mondial de distribution, nous avons conscience de l'impact à la fois local et international de nos activités sur l'environnement et la société. Nous devons développer et assurer une activité florissante mais nous sommes convaincus qu'*'être les meilleurs'* signifie également que le développement à long terme de notre entreprise s'inscrit dans une démarche de développement durable.

S'assurer que notre réussite commerciale et notre croissance ne s'effectuent pas aux dépens des communautés et environnements au sein desquels nous opérons, engendre des défis complexes et difficiles. Nous ne prétendons pas détenir toutes les réponses, mais en tant que compagnie globale avec un champ d'expériences couvrant des marchés et cultures très différents, nous sommes bien placés pour être en avance dans le développement et le déploiement de solutions aux problèmes présentés.

Notre vision consiste à *'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes en rapport avec notre activité'* impliquant ainsi, outre nos clients et actionnaires, nos employés, nos fournisseurs et la communauté au sens large.

La politique de développement durable du groupe établit nos objectifs et engagements dans ce domaine, et donne un plan de marche pour les actions d'amélioration de notre performance sociale et environnementale. Celles-ci s'appliquent entre autres aux conditions de travail de nos salariés, à la sécurité des personnes et des biens, à nos infrastructures logistiques en général.

La grande diversité de nos produits, l'évolution continue de nos gammes et la forte saisonnalité de notre activité nous amènent à adapter en permanence le dimensionnement de nos infrastructures et moyens de stockage. Nous devons connaître pour l'ensemble de nos produits, en particulier pour ceux soumis à réglementation, quelles sont les règles de stockage qui s'y rapportent et quelles sont par exemple les mesures à prendre en terme de sécurité.

Nous devons également être au fait de l'évolution de la législation ou de la réglementation afférant à nos infrastructures logistiques et des conditions de stockage ou de transit de nos marchandises.

Par ailleurs, nous avons besoin de savoir en permanence si les équipements de nos sites logistiques correspondent toujours aux normes en vigueur en particulier concernant les réseaux de sprinklers, les équipements des salles de charge, etc.

Dans ce cadre, un outil de veille réglementaire tel que celui élaboré sous l'impulsion d'AFILOG est tout à fait opportun.